

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2017

**Le conseil communautaire convoqué le 9 mars, s'est réuni le 15 mars à 18h00 à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de M. Didier BESNIER.**

**Etaient présents :**

Mesdames : Marcelle BERGET, Jacqueline BESSIERE, Michèle BOUCHET, Véronique CANESTRARI, Béatrice MARTIN, Catherine MIGLIORI, Agnès MILHAUD, Armelle MONTAGNE-DALLARD, Marie-Pierre MOUTON, Sonia PRUVOST, Sophie SOUBEYRAS, Nicole TREFOULET, Marie-Claude VALETTE

Messieurs : Philippe ANDRE-REY, Yves ARMAND, Jean-Michel AVIAS, Philippe BENOIT, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Jean-Michel CATELINOIS, Christian COUDERT, Alain FALLOT, Guy FAYOLLE, Henri FONDA, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Jean-Louis GAUDIBERT, Gérard HORTAIL, Claude LOVERINI, Jean-Pierre PLANEL, Michel RIEU

**Etaient représentés :**

M. Mounir AARAB procuration donnée à M. Jean-Michel AVIAS  
M. Christian ANDRUEJOL procuration donnée à Madame Agnès MILHAUD  
M. Michel APROYAN procuration donnée à M. Maryannick GARIN  
M. Éric BESSON procuration donnée à Madame Sonia PRUVOST  
Madame Rita BETRANCOURT procuration donnée à M. Guy FAYOLLE  
Madame Marie FERNANDEZ procuration donnée à M. Alain GALLU  
M. Jean-Luc LENOIR procuration donnée à M. Didier BESNIER  
Madame Anne MARQUIS procuration donnée à M. Michel RIEU  
M. Thierry PEYPOUDAT procuration donnée à Madame Marie-Claude VALETTE

**Etaient absents :**

Mesdames : Fadma ABBASSI, Monique BONNAL, Véronique CROS, Christine FOROT, Arlette HONORE

M. : Michel BOUDON

***M. Didier BESNIER arrive à 18h10***

***M. Jean-Marc CARIAS quitte l'assemblée à 20h20***

M. le Président accueille les membres de la Communauté de Communes et s'excuse pour son retard.

Un secrétaire de séance est volontaire, il s'agit de Madame Armelle MONTAGNE-DALLARD.

M. le Président annonce les 9 pouvoirs remis en début de séance et constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 8 février est soumis à validation ; aucune remarque n'est apportée; il est validé à l'unanimité.

M. Maryannick GARIN demande le compte rendu du conseil communautaire de fin décembre, M. le Président explique qu'il n'y a pas eu de compte rendu du fait que le conseil communautaire ait été annulé faute de quorum.

M. le Président énonce l'ordre du jour.

## **1. Développement économique**

### **1-1 Tourisme : Délégation promotion à l'OT – Convention d'objectifs**

M. Didier BESNIER donne la parole à M. Alain GALLU.

Alain GALLU : « La première délibération consiste à déléguer la promotion touristique à une association qui a été créée en juin 2016 « Drôme Sud Provence » ayant vocation à assurer la promotion touristique sur la totalité de notre territoire. La proposition faite ce soir est de donner délégation à cette association. Dans les statuts de cette association, il y a 9 membres de la communauté de communes qui devront être nommés, ce que l'on fera en fin de délibération. Nous avons une rencontre hier avec les présidents des OT qui étaient en place dans les communes avec un avocat qui s'est chargé de monter cette délibération et qui nous a confirmé que cette association pouvait recevoir de plein droit cette délégation. Ce que je vous propose ce soir c'est de voter la transmission et la délégation à cette association « Drôme Sud Provence ». Un conseil d'administration a lieu demain, si ce soir nous nommons les 9 membres, le conseil pourra mettre en place matériellement cette association, c'est-à-dire, ouvrir les comptes, prendre un expert-comptable, s'assurer, de façon à pouvoir recevoir la délégation et les fonds qui vont accompagner cette délibération. Avez-vous des questions ? »

Maryannick GARIN : « Est-ce qu'il y a une durée pour la convention ? »

Alain GALLU : Il ne s'agit pas pour l'instant de convention. Nous sommes encore en train de travailler sur la future convention. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes a récupéré la compétence touristique avec la loi NOTRe, donc pour pouvoir mener les actions touristiques sur notre communauté de communes, il faut que l'on transmette à une association cette compétence. Aujourd'hui on le confie à cette association qui s'appelle Drôme Sud Provence et nous travaillerons dans un 2<sup>ème</sup> temps sur une convention qui aura la durée que l'on va souhaiter à travers notre délibération, c'est-à-dire que l'on va passer une convention avec l'OTI, si dans cette convention on met des objectifs et que cette association n'atteint pas, et que l'on estime que l'on n'a plus à travailler avec cette association, on fait une délibération pour confier la délégation à une autre association.

Avez-vous d'autres questions ?

Concernant le collège de 9 membres qui va représenter la communauté de communes au sein de cette association, il y avait 5 OT sur notre territoire de 14 communes. J'ai déjà demandé aux Mairies de ces 5 communes s'ils souhaitaient avoir des représentants et effectivement les 5 communes ont souhaité avoir un représentant dans ce collège, ensuite il y avait des communes qui abondaient à ces OT, Clansayes à celle de St Paul, Donzère à celle de Pierrelatte, j'ai donc demandé à ces maires s'ils souhaitaient être présents dans ce collège de 9 membres puisqu'il avait déjà eu une politique du tourisme sur leur territoire, ils ont aussi tous répondu favorablement. On se retrouve ainsi à avoir 9 membres qui sont donc les 9 sièges prévus sur les statuts de l'OTI. Voilà comment j'ai procédé. Donc ceux sont les 9 membres qui sont prévus mais après si quelqu'un a une question ou veut que l'on voit différemment on est ouvert pour ça.



Délibération soumise au vote.

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de déléguer la promotion du tourisme à l'office du tourisme intercommunal Drôme Sud Provence
- Désigne ses 9 représentants :
  - o ANDRUEJOL Christian
  - o BERGET Marcelle
  - o CANESTRARI Véronique
  - o FAYOLLE Guy
  - o GACHON Wilfried
  - o GALLU Alain
  - o GARIN Maryannick
  - o MARQUIS Anne
  - o PRUVOST Sonia

Didier BESNIER : « y-a-t-il des suppléants. »

Alain GALLU : « Non, ce n'est pas prévu dans les statuts de l'association, on conviendra plus tard sur les suppléants. Et vous êtes tous invités demain soir au conseil d'administration pour cette OTI qui se met en place. »

Didier BESNIER : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce sujet-là ?

Délibération soumise au vote.

### *Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **1-2 Convention d'Aide à l'immobilier d'entreprises avec le Département**

Alain GALLU : « La délibération suivante est une convention entre la communauté de communes Drôme Sud Provence et le Département. Cette convention porte sur l'aide à l'immobilier d'entreprise, la loi NOTRe a transféré la compétence économique à la Région, pour autant le Département de la Drôme a souhaité continuer à aider les entreprises sur son territoire et à travailler avec toutes les communautés de communes pour pouvoir continuer à les aider à travers une convention. Donc aujourd'hui cette convention revêt une forme de subvention de rabais sur le prix de vente de location, de location-vente de terrains nus ou aménagés, de bâtiments neufs ou à rénover, de prêts, d'avances remboursables ou de crédits-bails sur des conditions plus favorables que celles du marché. Pour pouvoir passer cette convention, le Département a établi un règlement, que vous avez reçu avec les documents envoyés lors de la convocation. Cette convention porte sur les investissements et sur des PME dans le cadre européen de la PME, ne dépassant pas 50 000 000 € de chiffre d'affaire et 250 salariés. Le Département a un peu minoré ce volume financier, ce sont des entreprises ne dépassant pas 43 000 000 € de chiffre d'affaire. Il est noté aussi sur la convention l'objectif, l'objet que confie le Département en son nom et pour son compte, ce sont les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPIC tels qu'elles sont définies dans la règle d'aide à l'immobilier d'entreprise adoptée par la délibération de ce soir. Les pourcentages sont ainsi répartis, la communauté de communes aura 10 % à sa charge et le département en aura 90 % ceci est lié au nombre d'emplois créés. Pour les emplois créés dans le règlement il est prévu 2 colonnes, les communes hors ZRR

et celles en ZRR, la subvention est d'un maximum de 3000 € par emploi créé pour un montant maximum plafonnée à 100 000 €.

ZRR : zone de revitalisation rurale

<b>Qualité environnementale du bâtiment</b>	<b>Commune hors ZRR</b>	<b>Commune en ZRR</b>
Niveau « de base »	3.000 €/ emploi créé	6.000 €/ emploi créé
Niveau « performant » (certification HQE, HPE, Bepos, Effinergie...)	5.000 €/ emploi créé	8.000 €/ emploi créé
Montant minimum à réaliser	- Plancher d'investissements éligibles : 200.000 €	- Plancher d'investissements éligibles : 50.000 €

---

Didier BESNIER : Avez-vous des questions ou des remarques, si Marie-Pierre veut faire un complément en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Département ?

Marie-Pierre MOUTON : si vous voulez mais tout a été bien dit par le Vice-Président. Le chef de file en termes économique depuis très longtemps c'est la Région, qui dicte un peu la loi et le Département jusqu'à présent suivait le fil conducteur de la politique régionale. En complément avec la loi NOTRe le Département perd la compétence et cette compétence revient aux intercommunalités. L'idée du Département était de rester volontariste sur le sujet donc il a proposé de conventionner avec les EPCI et les agglos, dans le cadre de cette convention qui vous est déclinée aujourd'hui. La convention c'est peu ou prou la même que la politique que menait le Département jusqu'à présent à la différence qu'aujourd'hui, il conventionne avec l'intercommunalité qui peut bénéficier des crédits du département au prorata des emplois créés sur le territoire. Aucune commune n'est en zone ZRR donc la subvention est de 3000 € jusqu'à hauteur d'un plafond de 100 000 € que ne dépassera pas le Département. Il n'y a pas de négociation par interco, c'est la politique et la convention que propose le Département à chaque interco qui souhaite en bénéficier. Au mois de janvier il y avait 7 intercos sur 12 qui avaient conventionné peut-être que depuis il y en a d'autres qui ont délibéré.

Alain GALLU : et pour vous donner une information sur notre territoire, il y a aujourd'hui une entreprise qui a fait cette demande sur Malataverne et qui porte sur 3 emplois. Donc 3 emplois à 3000 € = 9000 € donc 90 % pour le Département et plus que 10 % pour nous, c'est-à-dire 900 €. Vous le verrez un peu plus tard sur le DOB, nous avons inscrit une ligne budgétaire maximum d'aide de 10 000 €. D'autres questions ?

Délibération soumise au vote.

### **PROPOSITION du PRÉSIDENT**

M. le Président propose de l'autoriser à signer avec le Département une convention pour une durée de 3 ans qui définit les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes Drôme Sud Provence délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

Il propose de valider également le règlement qui précise les bénéficiaires de ces aides, les règles d'éligibilité, les coûts éligibles, le montant de l'aide, l'instruction des dossiers, les versements et obligations.

M. le Président précise par ailleurs que la CCDSP doit prendre en charge une partie de la subvention versée aux entreprises remplissant les conditions retenues.



## DÉLIBÉRATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise joint à la présente délibération
- D'autoriser M. le Président à signer la convention de délégation auprès du Département de la Drôme
- Que l'aide sera prise en charge à 10% par la CCDSP et 90% par le Département
- Que les crédits alloués par la CCDSP seront définis lors du vote du budget

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **2. Environnement :**

### **2-1 SPANC : convention « étude de sol » entre les particuliers et la CCDSP**

Yves ARMAND : cette délibération fait suite au conseil communautaire qui a validé le 28 septembre 2016, le lancement d'une campagne de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs défectueuses permettant aux particuliers inscrits au programme de recevoir une aide de 3000 € de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse par installation réhabilitée.

C'est un montant forfaitaire et non plus une subvention proratisée par rapport au montant de la dépense.

Cette campagne prévoit que la communauté de communes porte une commande pour la réalisation d'études de sol groupées, préalables aux travaux pour les particuliers.

La communauté de communes étant maître d'ouvrage de cette opération, les particuliers qui souhaitent faire une étude de sol dans ce cadre doivent signer avec elle une convention qui prévoit notamment les modalités de remboursement de la collectivité.

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention « étude préalable aux travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif »
- Autorise le Président à signer les conventions avec les particuliers qui souhaitent réaliser une étude de sol dans le cadre de l'opération lancée par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence
- Autorise le Président à signer tout document afférent
- Autorise le Vice-Président à signer par délégation tout document afférent

Yves ARMAND : je précise que chacun est libre de réaliser l'étude de sol par l'entreprise de son choix, ce n'est pas une obligation de prendre l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offres.

Didier BESNIER : Des questions ou des remarques ?

Christian COUDERT : on attend quoi comme gain pour les usagers qui éventuellement voudraient profiter du groupage ? A-t-il été estimé aujourd'hui ?

Yves ARMAND : C'est environ 200 à 300 € d'économies par étude, ce qui n'est pas anodin.

Délibération soumise au vote.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **3. Ressources Humaines - Finances**

#### **3-1 Répartition des agents en fonction du service**

##### **EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES**

M. le Président rappelle que les agents de la communauté de communes exercent leurs fonctions sur des missions relevant des différentes compétences voire de budgets différents.

Les frais de personnel inscrits au chapitre « *mise à disposition de personnel affecté par la collectivité de rattachement* », aux budgets annexes SPANC et Déchets ménagers correspondent à la ventilation de la masse salariale, appliquée aux traitements estimés pour 2017.

A ce titre il convient de répartir la masse salariale des agents de la CCDSP en fonction d'un temps évalué pour les missions qu'ils effectuent au sein de chacune de ces compétences.

##### **PROPOSITION du PRESIDENT**

M. le Président propose de valider cette répartition de la masse salariale au sein des différents services selon le tableau ci-dessous (en €) :

COMPETENCES	AGENT 1	AGENT 2	AGENT 3	AGENT 4	AGENT 6	AGENT 7	AGENT 8	MASSE SALARIALE VENTILEE PAR BUDGETS ANNEXES
	direction	secrétariat accueil	Finances -RH	secretariat compta	Déchets ménagers et SPANC	SPANC	NTIC Déchets ménagers	
SPANC	10%	10%	10%		10%	100%	0%	52 742
	6 170	4 252	5 000		3 820	33 500		
Déchets ménagers	30%	15%	35%	20%	90%		40%	97 168
	18 510	6 378	17 500	6 600	34 380		13 800	

Les sommes correspondantes feront l'objet d'un reversement au budget général pour les montants proposés dans le tableau.

Maryannick GARIN : Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et de la préparation du budget, je vous invite pour ceux qui ne l'aurait pas encore fait à visiter les locaux et ainsi vous rendre compte des conditions de travail de nos agents. Nous avons la chance d'avoir du personnel dévoué et compétent. Cependant il ne faut peut être pas trop tirer sur la corde.

Il est également important quand nous allons délibérer que chacun se rendre compte comment sont reçus les administrés.

Je souhaite avoir en prévision de l'évolution des locaux et avec l'arrivée des nouvelles compétences, un tableau des effectifs, afin que chacun puisse bien comprendre le travail demandé et la qualité du personnel.

Il est indispensable d'anticiper en terme de moyens bien sûr mais aussi de personnel si on veut que notre communauté de commune avance dans l'intérêt de nos administrés.



Didier BESNIER : Il est vrai que vous venez pour la plupart régulièrement sur Saint-Paul-Trois-Châteaux dans nos locaux mais bien souvent pour des réunions qui se déroulent au rez-de-chaussée et l'essentiel du personnel est à l'étage. Au demeurant moi je dis quand même que Saint-Paul-Trois-Châteaux a fait des efforts depuis de nombreuses années, Jean-Michel et son prédécesseur, en nous prêtant ces locaux là et on était bien contents d'en disposer du temps du SIVOM et pour lancer cette interco. Mais tu as raison de le souligner, je pense qu'il faut passer à autre chose, on en reparlera tout à l'heure dans le DOB et au budget le moment venu. L'interco est montée en puissance et nécessite d'ores et déjà de voir les choses différemment et notamment pour accueillir dans de bonnes conditions le personnel et évidemment nos administrés qui viennent régulièrement à l'interco.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Délibération soumise au vote.

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la répartition de la masse salariale telle que présentée par M. le Président.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **3-2 Indemnités de fonction des élus**

Didier BESNIER : je vous rassure tout de suite il ne s'agit pas d'augmenter les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Président, on proposera qu'elles restent à l'identique des années précédentes, il s'agit simplement de changer l'indice car il a évolué et lors d'une précédente délibération nous avons noté l'indice qui était de 1015 et qui aujourd'hui est de 1022. Il faut donc délibérer à nouveau car lors de la précédente délibération nous avons indiqué l'indice et il est vivement recommandé de pas le préciser dans la mesure où il est appelé à évoluer. On reprend en fait la même délibération en supprimant l'indice 1015 qui dans la réalité est remplacé par l'indice 1022.

Des questions ou des remarques ?

Délibération soumise au vote.

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents, inchangés sont ainsi fixés :
  - Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :  
Président : 22 % et Vice-présidents : 9 %
  - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement
- Précise que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la communauté de communes.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **3-3 Acompte subvention OTI**

Alain GALLU : C'est le versement d'un acompte sur une subvention avant le vote du budget à l'office de tourisme intercommunal dont nous venons de donner délégation de la promotion touristique. Je vous propose de passer une avance de subvention d'un montant de 22900 € pour pouvoir subvenir au besoin de cette association sur les premiers versements de salaires. Cette association existe, elle va devoir gérer les salariés des offices de tourisme qui étaient existants, pour les associations qui vont vouloir fusionner avec cet OTI. Aujourd'hui sur les 5 associations il y en a qu'une qui se pose une question sinon toutes les autres associations vont fusionner avec ce futur OTI. Je vais vous expliquer techniquement comment la fusion se met en place : au mois d'avril ils vont avoir à payer les salaires de ces 6 ou 7 salariés donc je vous propose de passer une délibération d'un montant de 22900 €, vous aurez compris qu'on ne dépasse pas le seuil des 23000 € pour pouvoir faire en sorte que cette association puisse dans son premier mois subvenir au paiement de ces salaires et attendre que l'on verse une future subvention. Pour revenir sur ces absorptions, fusions ou dissolutions d'associations, cet OTI est existant, c'est une association qui est déclarée en Préfecture donc elle a toute légalité pour recevoir une subvention, pour autant il reste 5 anciens OT. Ces OT ont plusieurs solutions : soit d'arrêter leur activité et de licencier leurs salariés, s'il reste un actif et notamment financier, cet actif ne peut pas être reversé aux communes car celles-ci les subventionnaient, donc il va falloir qu'elles donnent leur actif à une autre association de leur choix, ensuite il y a la fusion totale avec l'OTI qui se met en place, cela se fait sous seing privé, on fait un cahier des charges, on liste l'actif, le passif, les 2 présidents se rencontrent et se transmettent ceux-ci. Soit, deuxième solution, l'association veut continuer à exister, donc elle doit modifier ces statuts, perdre sa compétence de délégation touristique et trouver un autre objet dans son statut, organisation de manifestations culturelles, sociales, patriotiques ou tout autre sujet qui les intéressera. Voilà comment se fait la transmission.

#### **PROPOSITION du PRÉSIDENT**

Afin que l'office du tourisme intercommunal (OTI) associatif puisse fonctionner avant le vote du budget (paiement des salaires notamment), M. le Président propose d'approuver le versement d'un acompte à la subvention d'un montant de 22 900 €.

#### **DÉLIBÉRATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le versement d'un acompte sur subvention de 22 900 € à l'Office du tourisme associatif.

Alain GALLU : on peut dire deux mots sur le cas particulier de St Paul quand même pour donner une information.

Guy FAYOLLE : le cas particulier de St Paul, on avait déjà décidé la dissolution à partir du mois de mai, elle était prévue fin d'année 2016, sachant qu'une fois qu'il a été décidé que la compétence était bien reprise par la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier, qu'il n'y avait pas d'échéances possibles au mois de juin, juillet ou autres, on a acté de ce fait la dissolution sauf qu'on l'a prévue non pas au 31 décembre 2016 mais fin avril de telle sorte que ça laisse le temps aux autres associations d'aller jusqu'à leur dissolution et de sorte à ce qu'on converge vers une date approximative du mois d'avril. Cette dissolution est donc déjà en cours, on a désignés 4 administrateurs comme liquidateurs pour dissoudre cette association et on va fusionner avec l'OTI à cette date-là. Ça veut dire que nous n'avons pas eu besoin de modifier les statuts car on avait l'actif suffisant pour tenir 4 mois.

On a donc rien changé car de toute façon c'était un peu compliqué de le faire puisque avec 4 administrateurs provisoires on existe plus vraiment mais on survit.



Alain GALLU : je tenais à préciser que ces associations travaillent déjà toutes ensemble, elles ont fait un salon commun en début d'année qui s'appelle MAHANA, elles ont fait la promotion du tourisme sur notre territoire, donc la saison 2017 n'a pas été oubliée, ils ont déjà travaillé sur la saison 2018 et espèrent en voir les retombées sur les premiers beaux jours.

Délibération soumise à délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **4. Débat d'orientation budgétaire**

### **4-1 DOB**

Didier BESNIER : je vais d'abord vous faire un rappel du contexte.

La loi NOTRe prévoit notamment au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la promotion du tourisme, dont la création de l'OTI, on vient d'en dire quelques mots, l'ensemble des zones d'activité économique, on a évoqué l'AIE tout à l'heure, c'est là aussi quelque chose qui est intégré dès le début d'année 2017, la politique locale du commerce d'intérêt communautaire, sur ce point là il reste encore à définir l'intérêt communautaire et les actions d'aide au entreprise, je viens de le dire.

La loi NOTRe nous impose par ailleurs le transfert de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et l'exercice de 3 compétences optionnelles en ce qui nous concerne. Je rappelle à ce titre que la préfecture nous a mis un ultimatum au 31 mai pour exercer ces 3 compétences optionnelles.

Les compétences obligatoires qui devront être les nôtres et qui sont déjà à prévoir pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'agissant de GEMAPI et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, même si on travaille d'ores et déjà sur ces sujets là.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve des 3 compétences optionnelles que je viens d'évoquer, la compétence eau et assainissement.

2020 c'est demain à l'échelle du temps qui passe et au travail qu'il y a à faire, nous y seront très rapidement.

Je rappelle, même si à mots couverts je l'ai dit, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il sera possible de gérer le SPANC comme une compétence facultative, sous réserve effectivement d'avoir les 3 compétences optionnelles évoquées à l'instant. Elles restent à définir même si là aussi il y a des pistes et des sujets qui ont été évoqués, ce n'est pas l'objet de ce soir mais nous travaillons également sur ces sujets-là, SPANC en compétence facultative de manière à n'épouser la compétence eau et assainissement qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Jean-Louis GAUDIBERT : la compétence eau et assainissement serait optionnelle en 2020 ?

Didier BESNIER : non en 2020 elle sera obligatoire

Jean-Louis GAUDIBERT : Non, apparemment on nous a dit qu'au niveau du sénat cela redevenait optionnel

Didier BESNIER : effectivement, il y a dans les coursives, des débats qui se poursuivent. Aujourd'hui telle que la loi NOTRe le définit c'est 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais d'ici à 2020 vous savez tous comme moi qui peut se passer un tas de choses, notamment en 2017 et il est difficile de préjuger de ce que seront d'une manière générale les compétences et les intercos et en particulier l'eau et l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Effectivement, tu as raison, il y a des choses qui se font mais pour l'instant, il n'y a rien d'acté à ma connaissance.

Résumé des produits de fiscalité tel qu'on les a eus depuis 2014 sur les différentes taxes.

	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	96 611	101 541	147 441
Taxe sur le foncier bâti	125 195	127 703	675 065
Taxe sur le foncier non bâti	11 771	11 512	16 705
Cotisation foncière des entreprises	150 700	156 505	220 481
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	0	0	2 958 397

Le Président présente l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le budget principal (fibre optique).

#### En cours de la dette en €

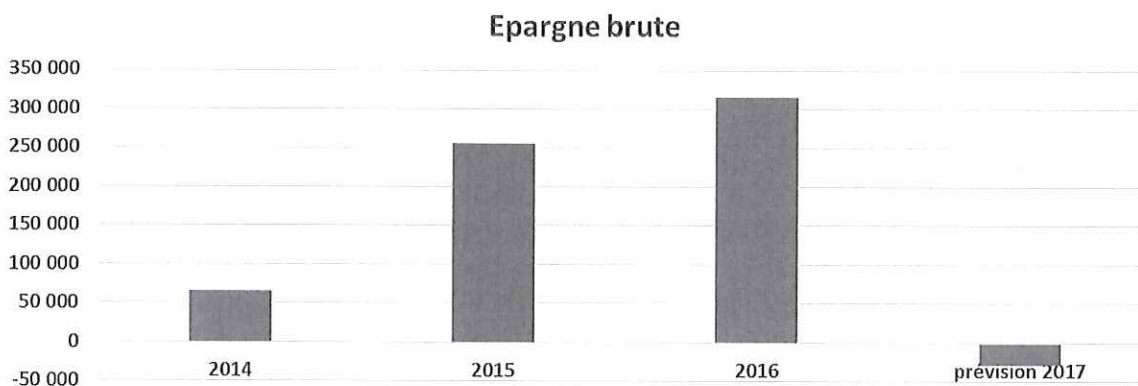
En cours de la dette au 01/01/2017: 3 030 250,33€

En cours de la dette au 31/12/2017: 2 811 105,97€

Concernant l'évolution du niveau d'épargne, on constate que les prévisions 2017 ne laissent aucune marge de manœuvre sachant que les compétences que nous avons d'ores et déjà et celles qui nous seront imposées ne nous permettront pas spécialement d'envisager de diminuer de manières conséquentes les dépenses.

Les dépenses qui leurs sont liées devront bien être réalisées.

#### Evolution du niveau d'épargne



L'évolution du FPIC : nous avons souhaité vous montrer l'évolution sur 3 années. Il évolue tant pour les communes que pour la communauté de communes, c'est quand même un peu plus 3 700 000 € pour l'ensemble du territoire.

Des débats sont là aussi lancés, quant à ce qu'il va se passer pour 2017, nous avons envisagé de prévoir une majoration de 10 % pour l'exercice à venir, car notre expérience nous impose d'être prudents. Les chiffres nous seront probablement transmis qu'après le budget et nous n'avons aucune assurance sur ces montants-là. Un peu plus de 28000 € en 2016 pour la communauté de communes.

Les orientations 2017 en recettes de fonctionnement du budget principal, j'attire votre attention sur les taux de fiscalité 2016 et le BP 2017 ou vous pouvez noter par vous-même qu'il n'y aurait pas tel que le budget a été prévu d'augmentation de fiscalité sur l'exercice 2017. Au-delà



s'ajoute la convention de partage de fiscalité qui reste aussi à déterminer et les recettes de la taxe de séjour.

## Taux de la fiscalité additionnelle 2017

	Taux additionnels 2016	Taux nécessaires pour équilibrer le budget 2017
<b>Taxe d'habitation</b>	0,263	0,263
<b>Taxe foncière bâti</b>	0,7	0,7
<b>Taxe foncière non bâti</b>	0,921	0,921
<b>CFE</b>	0,319	0,319

M. le Président rappelle les orientations pour 2017

Les compétences transférées vont entraîner de nouvelles dépenses:

- compétence tourisme + prévision recettes taxe de séjour

Nous avons envisagé la recette à hauteur de 42 000 € pour la première année, c'est une cote mal taillée mais de manière aussi à ne pas avoir de mauvaise surprise, sachant qu'une recette de taxe de séjour sur une vision moyenne à 3 ans devrait rapporter 150 000 €.

Alain GALLU : Aujourd'hui notre communauté de communes compte à peu près 3 000 lits en espérant une croissance à ce niveau-là. Par expérience les collecteurs nous disent que ce n'est jamais du 100 % de remplissage et qu'ils partent sur un taux moyen de 20 %. Le maximum en général c'est 25 %, pour nous ça représenterait à 20 %, 159 000 €.

La taxe de séjour est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les hébergeurs, et on peut les en remercier, ont pour beaucoup bien joué le jeu et le premier mois de janvier en déclaratif est déjà de 3 500 €, voilà d'où viennent les 42 000 € analysés sur les 12 mois

M. le Président précise les dépenses à prévoir pour l'aménagement du territoire :

- Adhésion ADN: 57 950€
- Remboursement emprunt fibre optique (capital à hauteur de 119 000 €, de 13 000 € d'intérêts et un peu plus 108 000 € pour l'amortissement de la subvention)
- Adhésion SCOT (prévision sur 6 mois): 63 771€
- Service commun ADS (7 communes seulement avec un agent)

Développement économique :

- Impact financier du transfert des zones d'activités (investissement: actions SPL)
  - Entretien des zones existantes : Convention avec les communes
  - Evaluation des charges et biens transférés
  - Saint Paul a clôturé son budget de zone au 31/12/2016. La future zone d'activité des Pâtis va être gérée par la SPL du Tricastin.
- Subventions associations :
  - le Pays- Drôme Provençale - Initiative seuil de Provence- Mission locale

- Atout Tricastin : proposition nouvelle 2017

En €TTC	2015	2016	2017	2017
	Montant voté	Montant voté	Montant demandé	Montant proposé
Drôme Provençale	20 099 €	20 099 €	21 257 €	20 593 €
Initiative S. de Provence	20 500 €	21 523 €	21 682 €	21 682 €
TRIMATEC	2 653 €	2 500 €	3 018 €	0
Pays	40 197 €	42 202 €	24 712 €	24 712 €
Mission Locale	60 296 €	60 690 €	63 303 €	63 303 €
Atout Tricastin			21 257 €	21 257 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 745 €</b>	<b>147 014 €</b>	<b>155 229 €</b>	<b>151 547 €</b>

Les débats dans les réunions de commissions et de bureau ont permis de proposer de ne plus subventionner TRIMATEC, en contrepartie une nouvelle association nous a sollicités.

Alain GALLU : avant d'évoquer ATOUT TRICASTIN, je vais justifier les 2500 € que nous donnions à TRIMATEC l'année dernière et qui fait que cette année la commission économique ne propose pas de suivre cette demande de subvention TRIMATEC. TRIMATEC, pôle de compétitivité qui lorsque l'Etat avait mis en place des pôles de compétitivité était sur un territoire très restreint et dont le siège social avait été mis sur St Paul trois Châteaux, regroupait le Gard, le Vaucluse, l'Ardèche et la Drôme et voire un tout petit peu plus loin mais guère plus. Puis dans une deuxième phase les pôles de compétitivité se sont agrandis et TRIMATEC a pris 3 régions, une partie de PACA, une partie de Languedoc-Roussillon et une partie de la région Rhône-Alpes, très récemment il y a eu la fusion des régions et aujourd'hui le pôle de TRIMATEC va de Toulouse à l'ouest, jusqu'à Nice pour l'Est et monte jusqu'à Lyon. Le Président qui en assume la charge reconnaît la difficulté de gestion du pôle de compétitivité et déplace son siège social sur Nîmes.

ATOUT TRICASTIN, c'est une association économique, qui est sur le territoire depuis 1994. Aujourd'hui elle représente 107 entreprises adhérentes hors les deux entreprises majeures que sont AREVA et EDF, c'est un peu plus de 6000 emplois sur notre communauté de communes, hormis 5 entreprises qui sont de Pont St Esprit, de Montélimar ou de Bollène.

Leur budget est équilibré, ils font des missions économiques et du retour à l'emploi. Ils avaient une convention avec St Paul et Pierrelatte pour un montant d'une subvention de 19 000 € et nous avons proposé de faire avec eux une convention pour un montant de 0.50 centimes par habitants et on se retrouve sur un montant de 21 257 €.

L'association Pays a perdu une partie de sa compétence et aujourd'hui cette association veut faire de l'ingénierie pour aller chercher des subventions auprès de leader pour autant nous avons des informations de la Région qui nous dit être en mesure de faire les mêmes prestations, j'ai demandé un complément d'information que je n'ai toujours pas eu, donc j'ai laissé cette partie budgétaire, si la Région nous propose de faire de l'ingénierie pour aller chercher des subventions, nous verrons avec le Pays si nous continuerons à les subventionner ou pas.

Je n'ai pas pu aller à l'assemblée générale d'Initiative Seuil de Provence mais eux aussi se proposent de le faire ça, ils sont en train de monter ce projet. Donc après réception du compte rendu de réunion, je regarderai tout ça.

Jean-Louis GAUDIBERT : Il y a la proposition du Pays pour de l'ingénierie sur les projets Leaders aussi, ce que ne fera probablement pas la Région. Je suis représentant avec Guy je crois de la communauté de communes aux projets leaders, on a une réunion dans quelques jours, on en saura un peu plus.

Alain GALLU : non vous êtes représentants au Pays



Jean-Louis GAUDIBERT : non au Pays oui mais aux projets leaders aussi

Alain GALLU : de toute façon il faut collecter de l'information et en attendant le vote du budget il faut avancer sur ces dossiers-là.

Didier BESNIER : on poursuit avec le développement économique et la compétence promotion du tourisme, cette compétence va monter en puissance de manière relativement importante dans le courant de l'année 2017 et bien au-delà. Il est donc envisagé au budget, la subvention à l'OTI et il est proposé de maintenir le montant de la subvention versée l'an passé par les communes, dans laquelle on retrouvera ventilée, la recette de la taxe de séjour. Compte tenu de cette montée en puissance il est important d'avoir un montage juridique parfait pour l'avenir de cette compétence tourisme et notamment pour voir l'opportunité ou pas de créer un EPIC. Cela fait aussi partie de ce que nous prévoyons au budget.

Alain GALLU : l'étude juridique permet de se poser les bonnes questions et de monter une compétence tourisme pleine et réelle sur notre territoire. Travailler avec des associations représente une certaine forme de simplicité pour autant la convention va être un peu difficile à monter. Dans ce qui est écrit la commission économique a plutôt tendance à se tourner vers un EPIC et aujourd'hui les associations et les bénévoles de celles-ci prennent vraiment conscience que d'avoir un professionnel à la tête d'un EPIC leur permettrait de pouvoir eux se consacrer à leur activité touristique et d'avoir un vrai support, un vrai relai avec tout ce qui est institution, ne serait-ce que pour aller chercher des aides. Il faut pour autant garder les bénévoles car un EPIC ne peut fonctionner qu'avec une équipe de bénévoles.

Et je rappelle que le montant de la taxe de séjour est reversé intégralement sur le budget à la compétence tourisme et ne peut servir à aucun autre budget.

Didier BESNIER : merci Alain pour ces précisions. On poursuit sur le développement économique et le tourisme avec la signalétique, sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises. Il importe de procéder à la réalisation d'un schéma directeur de signalisation d'intérêt local (SIL). Sur ce budget nous avons prévu 15 000 €. Je souligne au passage que le Département a déjà une charte sur ce sujet-là. On fera en sorte de respecter un maximum les conventions et les chartes existantes en prenant en compte les spécificités de notre territoire et les besoins qui sont les nôtres. Nous prévoyons également la signalétique Vélo route de la Berre pour 7000 € qui a déjà été évoquée ici.

Alain GALLU : la loi sur la pollution visuelle qui est passée le 13 juillet 2015 oblige à faire disparaître enseignes, pré-enseignes et signalisation sur le territoire qui doivent être remplacées par la signalisation d'information locale. Vu les problèmes rencontrés par les contraintes techniques et la faisabilité de la réalisation de cette loi je propose de mettre une ligne budgétaire de 15 000 € pour se faire aider à réaliser techniquement ce schéma directeur.

Jean-Michel CATELINOIS : par rapport au règlement qu'on doit mettre en place localement, ça vient se superposer ou ça efface les règlements d'affichage des communes

Alain GALLU : non les entreprises dans le secteur privé ont déjà reçu de la préfecture des courriers de demande de mise en conformité avec cette loi.

Jean-Michel CATELINOIS : par contre on a vu fleurir dans la ville une signalétique « la Drôme à Vélo » sans autorisation d'ailleurs, mis en place par le Département.

M. le Président poursuit avec l'aide à l'immobilier d'entreprise :

Convention avec le département sur 3 ans :

Répartition de l'aide octroyée au porteur de projet :  
90 % Département / 10% CCDSP, soit crédits alloués : 10 000 € pour une année  
Et non avons prévu sur ce budget-là 10 000 € pour l'exercice 2017  
Sur les autres dépenses de fonctionnement.

- Contribution au redressement des finances publiques équivalent 2016: 21 000€
- Développement de la mutualisation
- Etudes budgétées : fiscalité – transfert compétence eau et assainissement (subventionnée 80% par l'Agence de l'eau) - GEMAPI

**Les principales dépenses d'investissement prévues au budget Général 2017 sont les suivantes:**

- **Budget général**

Remboursement du capital de l'emprunt fibre 219 145€  
Site internet et logo 15 000€  
Standard téléphonique 13 000€  
Achat d'actions SPL: à hauteur de 20% afin d'avoir un poste d'administrateur 45 000€  
Logiciels, matériel de bureau 12 500€  
**Restes à réaliser 2016** : logiciel applicatif taxe de séjour

Comme certaines lignes dans ce budget sont inscrites dans le cadre d'un éventuel déménagement, M. le Président demande à Marie-Pierre MOUTON d'intervenir concernant sa proposition de futurs locaux de la CCDSP sur Pierrelatte.

Marie-Pierre MOUTON : on attend pour définir un calendrier, que ce soit vraiment validé par la CCDSP donc ce sera au moment du budget ou par un courrier du Président.

Didier BESNIER : je ne peux pas m'y engager si le budget n'est pas validé. 3 mois de loyer dans tous les cas de figure me semblent largement suffisants car je ne pense pas que vous ayez les moyens matériels de vous préparer d'ici là et ce serait déjà bien de pouvoir en bénéficier.

Le Président reprend avec le budget annexe des déchets ménagers 2017 :

- **Section de fonctionnement** :
  - Fin de la collecte en régie pour les communes de Suze la Rousse et Donzère
  - Embauche de 2 ambassadeurs du tri
- **Section d'investissement** :
  - Sécurisation et Aménagements des déchetteries
  - Achat conteneurs et colonnes
  - Etude faisabilité déchetterie nord et ressourcerie
  - Vidéo-surveillance 3 déchetteries SP3C- Suze la Rousse – Malataverne
  - Achat de 2 véhicules pour remplacement
- **Financement du service** :
  - TEOM
  - Convention de partage de fiscalité
  - Soutiens Eco-emballages et repreneurs

**Budget annexe SPANC**

- Etude de sols : programme réhabilitation des installations dont remboursement intégral des particuliers
- Financement du service



## **Ressources humaines**

Evolution de la masse salariale en € depuis 2014

	<b>2014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>
Chapitre 012	240 024	428 133	421 890

Evolution et structure des effectifs depuis 2014

● **L'effectif CCDSP : 15 agents titulaires soit 14,1 et dont :**

- 11 agents service général dont 1 agent affecté au service commun ADS pour un temps de 0.90
- 1 agent compétence SPANC
- 3 agents compétence déchets ménagers et un contrat d'avenir (fin le 24 février 2017)

Ventilation annuelle masse salariale selon compétences et budgets annexes

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 transfert de deux agents des offices du tourisme de Pierrelatte et de Suze la Rousse
- 1 départ à la retraite remplacé
- Convention de mise à disposition ascendante : service finances SP3C 15% d'un TC et descendante SP3C service entente rivières 30% d'un TC

● **Proposition nouvelles embauches :**

- 1 DGS
- 1 poste de secrétariat pour les pôles environnement et aménagement
- 1 chargé de mission à TNC compétence eau et assainissement subventionné à 80% par l'Agence de l'eau
- 1 agent du pôle Aménagement et Développement du territoire
- 1 chargé de mission tourisme

M. le Président rappelle que les instructions budgétaires récentes, nous obligent à voter le DOB, non sur l'approbation du contenu mais sur la tenue du débat et l'existence d'un rapport.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce DOB ?

Marie-Pierre MOUTON : on ne peut rien dire sur un débat d'orientation budgétaire, il me semble qu'on serait peut-être à côté d'un intérêt commun. On a acté les informations que tu nous donnes et je t'en remercie. C'est précis sur l'évolution que les intercos sont en train de prendre avec la loi NOTRe et en particulier la nôtre qui était balbutiante en 2014. Ce qu'il ressort aujourd'hui de la présentation c'est que sur un des éléments comme « les taux de fiscalités », aujourd'hui ce qui nous est proposé c'est une non augmentation des taux d'imposition. On peut donc se réjouir collectivement pour tous les contribuables de notre territoire. La loi NOTRe elle impose des transferts de compétences qui auront forcément un impact sur les finances de l'interco et tu parlais tout à l'heure qu'il fallait faire une étude de fiscalité. Si dans l'esprit c'est une fiscalité de zone, il faut savoir aussi qu'il faut la voter avant le mois d'octobre. Le budget n'étant pas voté, l'étude ne peut pas être lancée, ça va être très court. Aujourd'hui compte tenu de la fiscalité additionnelle existante, c'est un fait, on ne refait pas l'histoire, la problématique du financement évidemment est cruciale par rapport aux transferts de compétences. Je vais survoler par rapport aux compétences obligatoires depuis janvier 2017, on a évidemment les ZAE, on a aussi les aires des gens du voyages et la création d'un OTI. Par rapport à la compétence du transfert des ZAE, c'est un sujet important, tu as parlé d'une convention d'entretien des zones, on est en train de les passer chacun dans nos communes. Ceux qui ont une zone économique aujourd'hui s'engagent à poursuivre cette année l'entretien et puis peut-être l'année prochaine, on verra, mais en tous cas dans l'immédiat et dans l'urgence on va continuer à gérer avec nos propres agents et nos propres finances, chacun dans nos territoires l'entretien de nos zones économiques. Il y a 3 types de zones, celles qui sont achevées, celles qui ne sont pas encore achevées et celles qui sont en cours de construction. Par rapport à ça, on sait bien que la loi NOTRe nous dit que les conditions financières et patrimoniales de transfert des biens immobiliers doivent être décidées en commun accord entre l'interco et l'ensemble des communes toujours avec cette majorité 2/3 - 1/3. 2/3 des communes ou 1/3 de la population ou vice et versa. Ce sont peut-être des choses à discuter, moi je me pose des questions surtout sur la zone de Donzère aujourd'hui parce qu'on sait qu'elle fait 50 hectares et que la vocation industrielle d'une zone c'est bien le PLU qui la donne. Dans ces 50 hectares il faudra que l'on sache si ce ne sont que des zones industrielles ou si il y a encore des zones agricoles par rapport au PLU. Dans les raisonnements budgétaires qu'on aura dans quelques temps ce sera important de le savoir puisqu'aujourd'hui l'interco n'a pas les moyens d'acquérir ces biens en vue d'exercer cette compétence. Sur la zone qui est en cours à St Paul, la communauté est substituée de plein droit aux communes dans toutes leurs délibérations donc pour pas pénaliser le territoire de St Paul et finalement le nôtre aujourd'hui puisqu'on est en territoire intercommunal, tu l'as dit tout à l'heure, il y a la SPL que St Paul a bâti avec l'entrée dans le capital de la communauté de communes. Pour l'ensemble des conseillers communautaires, on a l'habitude d'en discuter en bureau mais je pense que c'est aussi des informations que doivent entendre les autres conseillers communautaires, il me semble important que l'on puisse vraiment savoir où l'on va avec certaines zones qui ne sont pas encore achevées, avec le cabinet et avec les maires pour qu'on puisse faire un état des lieux par rapport à l'après, pour nos finances.

Didier BESNIER : je veux juste t'interrompre sur les zones qui restent inachevées, le cabinet y travaille et c'est vrai que les semaines à venir vont être déterminantes pour connaître le devenir de ces zones

Marie-Pierre MOUTON : je pense que c'est vraiment important pour nous de pouvoir faire ensemble cet état des lieux, pour la suite parce que par rapport au budget on ne sait pas trop où on va et comme on est dans un débat d'orientation budgétaire ce serait bien de pouvoir se projeter et être réunis avec le cabinet pour en savoir un peu plus

Sur la compétence GEMAPI, c'est vrai qu'elle arrive très très vite. Là aussi on prend un cabinet donc on va peut-être y travailler rapidement car ça va être un petit peu compliqué, le syndicat de la Berre, le SIAGARD et il y a d'autres acteurs là-dedans et il va falloir qu'on sache où l'on va d'autant que, ou ce sera payé par le budget général ou alors il faudra instaurer une taxe, c'est des



choses dont il faut parler parce qu'il y aurait à ce moment-là un budget annexe et c'est vrai que dans le cadre du prochain BP il faudra qu'on ait pas mal avancé sur le sujet.

Sur les compétences optionnelles, tu en as parlé aujourd'hui et je me permets de le redire car lors de l'inauguration de la Mairie de la Garde Adhémar, le Préfet s'en est fait ouvertement l'écho pendant son discours et puis tu en as parlé aussi, il y a la politique de sanction si au mois de juin nous n'avions pas 3 compétences optionnelles, aujourd'hui on en a 2. Il va donc falloir absolument en trouver 3 avant le mois de juin et le souci c'est la compétence SPANC qui est aujourd'hui une compétence optionnelle qu'il va falloir sortir en compétence facultative mais pour le coup pour avoir 3 compétences il faut en trouver 2 autres parce qu'aujourd'hui nous avons le SPANC et l'environnement, demain si effectivement le SPANC part en compétence facultative on aura plus que l'environnement, il faudra en trouver 2 sur les 9 qui nous sont proposées et moi je veux le dire là car en termes budgétaires c'est important pour le budget qu'on a à faire dans quelques semaines. Les 2 compétences qui grèveraient le moins le budget aujourd'hui c'est la compétence politique de la ville parce que d'abord l'intercommunalité est déjà signataire aujourd'hui de la politique de la ville à Pierrelatte et à Donzère, sachant que dans le cadre de la convention de partage de fiscalité, Pierrelatte et j'en avais discuté avec Donzère, on était dans le même état d'esprit, on reverserait à l'interco, l'argent qui est mis sur la politique de la ville. La deuxième compétence qui grèverait moins et qui est déjà un peu exercée sur le territoire c'est la maison d'accueil de service au public, c'est-à-dire le PIMS de Donzère qui dessert déjà l'ensemble de nos communes et qui permettrait de se projeter sans grever le budget 2017. Je voulais le dire parce qu'on ne s'est pas encore mis autour de la table pour décider des compétences.

Didier BESNIER : ce sont 2 sujets que tu fais bien d'évoquer, tant la politique de la ville que le PIMS, j'ai souhaité que l'on ait des intervenants extérieurs qui viennent exposer aux conseillers communautaires les tenants et aboutissants de ces 2 compétences de manière que ce soit clair pour tout le monde et que l'on puisse effectivement si ces compétences sont retenues, avancer rapidement sur ces sujets-là.

Maryannik GARIN: si je peux confirmer ce que dit Marie-Pierre puisqu'effectivement j'étais présent aussi en même temps que le préfet nous parlait de l'intercommunalité, le sous-préfet nous amenait les solutions qui sont effectivement celles de la prise de la compétence politique de la ville.

Didier BESNIER : les solutions existent, en même temps, il ne faudrait pas qu'on pense qu'on se réfugie rapidement derrière ces compétences qui effectivement sont possibles, il peut y en avoir d'autres et il faut que ça fasse débat au conseil communautaire. Le calendrier est très court donc on travaille déjà sur ces deux-là, donc s'il y a d'autres idées, elles sont les bienvenues. Aujourd'hui Marie-Pierre l'a justement dit en soulignant ce que je disais préalablement dans le débat, nos marges de manœuvres pour l'exercice à venir sont plus qu'amointries donc en termes de compétences optionnelles il est difficile de penser que nous nous engageons vers des compétences onéreuses pour la communauté de communes. La sagesse veut non pas que nous épousions des coquilles vides mais que nous puissions prendre des compétences qui impactent modérément les finances de la CC.

Marie-Pierre MOUTON : bien sûr que ça doit faire partie des débats, c'est pour ça que je pense qu'il faut que l'on ait on ait choisi ces compétences avant le budget pour savoir comment on le construit. Les 9 compétences qui nous sont proposées dans les compétences optionnelles on ne les invente pas, ça va être de la voirie mais si c'est de la voirie il faut avoir le temps de tout recenser mais franchement dans les intercos même les plus vieilles, elles hésitent toujours à prendre la voirie, il faut définir un intérêt communautaire, c'est très compliqué ou alors une politique comme un CIAS, un CCAS en mode intercommunal mais là c'est pareil, ça demande d'abord des financements et puis beaucoup de travail en amont avant de choisir de telles compétences.

Parmi les 9, il y a l'assainissement aussi par exemple en totalité, je ne vois pas comment on pourrait prendre l'assainissement, il faut qu'on se dise des choses à un moment donné pour faire ce choix avant le BP et se dire ce qui est possible ou pas parce que ça changerait pour le coup la fiscalité aussi. Après ça fait partie des débats, chacun y prendra sa part mais dans les objectifs qui nous sont donnés aujourd'hui dans le BP on est plutôt sur des compétences optionnelles qui n'obéreront pas le budget.

Et dernière chose par rapport à ce DOB, sur les dépenses de personnels, je vais dire que je suis assez sensible à ce qui pourrait être fait, j'ai vu le compte rendu du cabinet IRH qui va être présenté, c'est vraiment important d'en prendre connaissance mais par contre je voudrais juste rappeler une chose, on a le retour aujourd'hui de la chambre régionale des comptes par rapport à 20 ans ou 40 ans d'existence d'intercommunalité et le constat est qu'on a empilé, toujours embauché, embauché sans « dégraisser » les autres collectivités qui viennent construire l'intercommunalité. Il faut donc vraiment que l'on soit attentif à ce qui s'est passé sur les autres territoires et les remarques de la chambre régionale des comptes. Je voudrais juste rappeler tout mon attachement à ce qu'on puisse mutualiser parce qu'on ne peut pas à la fois continuer à embaucher parce que les charges augmentent de chaque côté ou alors elles ne diminuent pas d'un côté, elles augmentent que de l'autre. L'idée d'une intercommunalité c'est quand même bien de pouvoir mutualiser les compétences. Se mettre autour de la table avec le cabinet et de se dire quelles sont les compétences humaines dans nos communes par rapport aux compétences que l'on veut prendre pour faire ce maillage et cette mutualisation qui permettra de moins faire de dépenses de fonctionnement, ou d'un côté ou de l'autre mais peu importe parce que les contribuables sont les mêmes. Je voulais juste rappeler mon attachement à la mutualisation

Didier BESNIER : je crois qu'on parle tous le même langage.

Yves ARMAND : pour rebondir sur ce qui a été dit concernant la compétence GEMAPI, effectivement la GEMAPI on y travaille déjà depuis plus d'un an notamment grâce aux syndicats qui se sont organisés, puisqu'on avait évoqué la possibilité pour la communauté de communes de s'appuyer sur les syndicats concernant cette compétence donc de la leur redonner en quelque sorte. Il y a un bureau d'études qui y travaille, tant sur l'aspect budgétaire que réglementaire. Les compétences aujourd'hui de ces syndicats peuvent aller au-delà de la compétence GEMAPI. Tout ce travail est en cours et sera proposé au conseil communautaire et chaque communauté de communes et chaque bassin versant étant concernés, il va bien falloir prendre des délibérations concordantes en tous cas concernant ces compétences. De la même manière pour les digues qui est sans doute le sujet le plus délicat, avec des sommes engagées qui sont importantes, on a commencé à travailler avec le SIAGAR et le syndicat du Vaucluse. Ces 3 Syndicat essaient de fusionner pour créer un seul syndicat sur lequel on pourrait s'appuyer et transférer la compétence de gestion des digues. Pour autant on doit rester extrêmement vigilants notamment sur les clés de répartition qui vont être proposées pour l'aspect financier. Si on se réfère à la population par exemple, on est défavorisés par rapport aux autres communautés de communes si on parle au mètre linéaire ou de bassin versant ça peut changer et c'est notamment pour ça que l'on a besoin d'un bureau d'études pour ne pas partir vers des solutions qui nous seraient défavorables.

Jean-Louis GAUDIBERT : Il faut savoir qu'il y a de gros travaux prévus sur Suze et Bollène et il faudra effectivement une grande cohérence au niveau des toutes les intercos pour qu'il y ait un travail commun au niveau de l'entretien qui tient la route, parce que si en amont y a une interco qui ne fait rien et qui laisse se détruire tout l'environnement de la rivière ça posera des problèmes. GEMAPI c'est quand même préoccupant au niveau de la coordination qu'il va falloir mettre en place. Le SMBVL a bien avancé mais regrette un peu que les intercos traînent les pieds.



Yves ARMAND : on aura effectivement ces discussions et ce débat-là, entre les différentes intercos, c'est effectivement pas évident et pas facile de se mettre d'accord donc on est même pas sûr qu'effectivement il soit possible de transférer cette compétence là au syndicat existant, il y a aussi des rivières sur lesquelles il n'y a aucun syndicat puisqu'on s'est mis en commun avec les communes pour gérer l'entretien de ces rivières. Le sujet est complexe et mérite d'être approfondi, on va avoir des réponses financières d'ici peu.

Pour ce qui est de la fiscalité, je constate que n'a pas été prise en compte le fait que le FPIC pèse lourd sur les petites communes et que ça devient insupportable, alors quand on dit que la fiscalité n'augmente pas, je peux vous dire qu'elle a augmenté et qu'elle augmente dans nos petites communes parce que justement il faut reverser ce FPIC, à se demander si demain il ne faudra pas faire un emprunt pour le payer. Les montants demandés sont exorbitants par rapport aux recettes de nos communes.

Je ne pourrais pas voter un budget tel qu'il est présenté là.

Didier BESNIER : merci Yves pour ces précisions. Pour le FPIC un petit complément que je n'ai peut-être pas évoqué dans le DOB, les chiffres donnés sont bien évidemment dans le cadre des conditions de droit commun. Cela peut déplaire, je peux le comprendre mais je ne reprendrai pas mon bâton de pèlerin pour aller trouver des solutions, le droit commun sera celui qui sera présenté, je tenais à le souligner.

La loi est claire sur le principe et permettait à une seule commune de s'opposer au scénario dérogatoire, une commune s'y est opposée, la loi le permettait, je ne vais pas épiloguer sur le sujet.

C'est un fait et je pense que les mêmes communes auront les mêmes réactions ce qui me paraît légitime, je ne vois pas ce qui changerait la position de la commune cette année donc je ne vais pas passer du temps sur quelque chose qui est voué à l'échec.

Jean louis GAUDIBERT : Avant on n'en finançait pas et c'est depuis la création de cette interco que l'on en finance, il y a quand même un souci quelque part aussi.

Didier BESNIER : essayez donc d'aller convaincre cette commune et si demain vous revenez avec ce que je n'ai pas réussi à obtenir l'année dernière et bien nous pourrons en reparler.

Jean- Michel CATELINOIS : je partage en grande partie ce qu'a dit Marie-Pierre MOUTON, mais je voudrais partir sur 3 points.

1/ Les taux quand on regarde la présentation du DOB on peut penser que l'on n'ira pas vers une augmentation par rapport à 2016 sauf surprise. A cela il y a quand même une cause, c'est que l'on a accepté pour la majorité d'entre nous, d'augmenter un peu plus que nécessaire les taux en 2016. Sans ça, si on ne les avait augmentés que par la nécessité absolue, on repasserait par une augmentation des taux en 2017, on est bien d'accord. Je pense donc qu'on peut se féliciter de l'avoir fait car ça a permis de faire des choses au cours de 2016 et de ne pas augmenter en 2017.

2/ sur le personnel, là aussi on a été un peu écouté, puisque je vois apparaître une prévision d'un poste de DGS, c'est le débat qui avait eu lieu en bureau donc on ne peut que s'en féliciter.

3/ Par contre là où je suis un peu déçu, c'est par le côté déchets, parce qu'effectivement aujourd'hui on a un service qui fonctionnait bien pour 90 % des communes, bien et qui est en train de se dégrader. Ce n'est pas la faute du personnel, mais lorsqu'on passe de 2 communes avec des ambassadeurs du tri et un service, avec probablement 2 chefs de services à 14 communes avec pratiquement pas de chef de service et 2 techniciens et une secrétaire qui est absente en ce moment, voilà à quoi l'on arrive. J'aurais donc souhaité que l'on aborde aussi ce sujet dans le DOB : la nécessité de créer un vrai service de déchets ménagers. Je vous rappelle que la commune de St Paul est pilote sur la TEOMI, qu'on a beaucoup de mal à la mettre en place et on



ne fera pas payer la mise à disposition du personnel de chez moi qui travaille sur la TEOMI à la CCDSP, je vous rassure, on le fait gracieusement. Par contre pour l'avenir, pour toutes les autres communes appelées à passer à la TEOMI, il faudra renforcer très rapidement le service. Aujourd'hui on a un mauvais suivi et je pèse mes mots, un mauvais suivi sur les caractérisations. On était pratiquement en dessous de 10% à chaque fois et là on se retrouve parfois avec des caractérisations à 40 %. J'ai proposé que la personne de chez nous forme un agent de l'interco mais faut-il qu'il y ait une personne qui soit dédiée à la CCDSP pour pouvoir prendre le relais et se former à la caractérisation. Il y a aussi tout le suivi du prestataire parce qu'on le voit quand on ne suit pas les tournées, les tonnages augmentent. Dans le DOB j'aurais souhaité voir apparaître un effort sur ce côté déchets de façon à ce qu'on rattrape vite la petite dérive actuelle et surtout qu'on améliore dans toutes nos communes, le ramassage et le traitement de nos déchets.

Voilà ce sont les 3 remarques que je voulais faire mais c'est vrai que c'est un DOB, alors on suit un peu les compétences qui nous sont imposées, on ne va pas au-devant mais aujourd'hui on en a pas les moyens faut être clair parce qu'on est aussi une communauté de communes très jeune et que les communautés de communes qui ont beaucoup de compétences et qui fonctionnent bien ont pour la plupart 30 ans d'âge. Donc on ne rattrape pas 30 ans en 2 ou 3 ans voire 5 ou 6 ans. Il faut laisser le temps au temps ; sur cette année 2017 on va un peu mieux prendre notre envol et surtout il faut éviter de dégrader des services qui étaient plutôt bien assurés avant.

Didier BESNIER : tu sais que je souscris totalement à tes propos sur les déchets ménagers ; quasiment tous les maires m'ont fait remonter leur mécontentement sur la qualité de prélèvement des déchets d'une manière générale et de tri en particulier. Tu le dis toi-même il faut absolument que nous mettions l'accent sur le personnel notamment et sur les ambassadeurs de tri en particulier.

La compétence déchet n'est pas une sous compétence et les personnels qui y travaillent sont des spécialistes et il nous faut pour l'avenir recruter de vrais spécialistes. C'est incontournable, ça a un coût certes, mais je crois qu'il faut absolument qu'on aille dans ce sens. On le voit dans les chiffres que l'on présente on aura de meilleurs retours sur les organismes, sur les repreneurs, sur le taux de nos taxes si on met les moyens au départ. S'il y a une compétence où l'on doit bien avoir des retours c'est celle-là. Effectivement St Paul en a fait la démonstration dans les différentes actions que vous avez pu mettre en œuvre, à nous de suivre dans le temps les actions, notamment qui ont été initiées par St Paul. Pour la TEOMI nous avons 5 ans pour nous mettre au diapason de la première commune qui se lance, à l'échelle d'une compétence comme celle-là c'est très court.

Jean-Michel AVIAS : Jean-Michel sait qu'on travaille ensemble avec son service, pour la TEOMI, le Président sait aussi ce que j'en pense, j'aurais imaginé aussi voir au DOB ce qui a été évoqué en commission. Je crois qu'il faut mettre un accent sur les ambassadeurs du tri parce que la plupart des communes n'en voient pas du tout la couleur. On se retrouve avec des tonnages qui ne correspondent pas forcément à une réalité 2017 et je crois que ça ne peut passer que par là. C'est vrai qu'il y a ce projet de TEOMI, de containers enterrés sur St Paul, il y a diverses discussions qui se poursuivent quant au projet sur les 13 autres communes. Comment cela va se faire, est ce qu'on part sur des containers enterrés, semi-enterrés ou des containers à domicile pour inciter à trier mieux et plus ?

On a rencontré Eco emballages avec le Président. Le marché va s'ouvrir il y a une prolongation du barème E pour cette année et il va y avoir ensuite d'autres intervenants sur le marché ; tout est en train de se monter et j'aimerais qu'on puisse arriver avec le budget annexe des déchets ménagers, à recruter peu à peu mais au moins deux ambassadeurs du tri cette année pour que les 12 autres communes puissent voir une présence sur le territoire. Oui la CCDSP existe et on commence à le voir. Je rejoins ce que disais Mme le Maire de Pierrelatte sur la mutualisation, ce n'est pas un gros mot.

Les grandes collectivités connaissent et ont peut-être la chance d'avoir des services fondamentaux ; dans nos petites communes nous n'en voyons pas la couleur, on ne voit rien de la CCDSP. Alors on



essaie de travailler autant que possible dans l'ombre mais j'aimerais que nos administrés puissent se dire, c'est grâce à la CC que l'on peut arriver à avoir tel service.

Je ne vais pas rebondir encore une fois sur le FPIC qui, pour Bouchet, une commune qui en percevait pratiquement 3000 €, a dû s'acquitter l'année dernière de 45 000 €. Dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui financièrement parlant, ça pèsent énormément sur nos petits budgets. Si on le met bout à bout depuis 3 ans c'est pratiquement 90 000 € et je ne parle pas des baisses de dotation mais uniquement du fonds de péréquation qui a été soustrait au budget, avec les soutiens départementaux, régionaux, préfectoraux. C'est autant de projets en moins sur nos petits territoires.

Maryannick GARIN : comme beaucoup d'entre vous je me réjouis de la non augmentation des impôts dans la mesure où ça ne correspondait pas à la prise de nouvelles compétences et de nouveaux services rendus à nos habitants, ce qui je l'espère changera dans les années à venir. La prise de nouvelles compétences ira certainement avec l'augmentation des impôts mais cela ne me paraît pas anormal. Mon deuxième point portera sur ce qu'a dit Marie Pierre sur l'augmentation de la masse salariale. Effectivement il y a une augmentation mais qui correspond à un transfert de personnel qui vient des communes, qui voit donc ainsi leur propre masse salariale diminuer. On peut s'en rejouir pour les salariés des petites communes qui ont aussi une opportunité dans le cadre d'un déroulement de carrière.

Le 3<sup>ème</sup> point et là je vais mettre la casquette de Michel APROYAN puisque j'ai son pouvoir c'est pour parler du FPIC. Il y a une commune qui s'y est opposée, ce qui suffisait, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres communes qui n'étaient pas d'accord avec celle-là. Donc je vous rappelle qu'on a la possibilité de faire baisser le FPIC, on a peut-être aussi la possibilité de faire la révolution, on est en période électorale, je vous laisserai le choix mais nous avons la possibilité de faire baisser le FPIC en mutualisant plus, ce qui nous ferait augmenter notre CIF et nous permettrait de payer un peu moins de FPIC. Je voudrais aussi rajouter pour terminer que le Maire des Granges me rappelait que pour sa part, en septembre, il avait payé ses ordures ménagères.

Didier BESNIER : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je tiens à remercier le personnel qui a travaillé sur ce débat d'orientations budgétaires.

Délibération soumise au vote.

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

La séance est levée par M. le Président.

Le secrétaire de séance,

Armelle MONTAGNE-DALLARD

